



**PREAVIS MUNICIPAL No 02-2020**  
**AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

**CONCERNANT LA REFECTION DU CONGELATEUR COMMUNAL SITUE A LA ROUTE  
DU VILLAGE 1**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le savez, notre congélateur communal est arrivé en fin de vie. Dès lors se pose la question de sa rénovation ou de sa fermeture définitive. Cependant, le congélateur n'est pas la seule problématique. En effet, le plafond de ce dernier qui est aussi la dalle de l'appartement loué à la route du Village 1 menace lui de s'abaisser car il est en très mauvais état.

Ce préavis a donc pour but d'obtenir une autorisation de dépenses de quelques 80'000.00 CHF afin d'une part, de rénover notre congélateur et d'autre part, de réparer dans les plus brefs délais la dalle du bâtiment qui menace de s'affaisser.

Il faut donc préciser qu'à ce stade, ce montant ne peut pas être plus précis car nous ne connaissons pas encore l'ampleur totale des travaux nécessaires pour la dalle. Le montant de 80'000.00 CHF se divise comme suit :

1. Réfection de la dalle ~ 40'000.00 CHF
2. Remplacement du congélateur en lui-même ~ 40'000.00 CHF.

Nous comprenons parfaitement que des montants aléatoires puissent choqués mais il est impossible à ce stade de savoir de façon plus précise les coûts définitifs de ces travaux.

Le montant des travaux sera entièrement financé par notre compte courant.

Concernant l'utilisation du congélateur, il faut savoir que, suite à un sondage, seuls 17 locataires sur 40 actuellement ont manifesté l'envie de garder une case dans le futur congélateur communal.

Pour rappel, notre Autorité avait décidé dans un premier temps de supprimer définitivement le congélateur mais les réactions, tant à l'interne de notre Conseil communal qu'une partie de la population, nous poussent à laisser cette décision dans les mains de notre législatif.

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil Communal de St-Barthélemy

- Vu le préavis municipal No 02-2020
- Ouï le rapport de la Commission ad 'hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE :

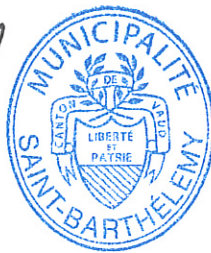
D'approuver les travaux projetés en vue de la réfection du congélateur communal et d'autoriser la Municipalité à engager environ un montant de 80'000.00 CHF entièrement financé pas notre compte courant.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. Dafflon



La Secrétaire adj.



S. Corbaz

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 août 2020